

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 SEPTEMBRE 2013

- n°105 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal l'autorisation de parcage sur la place entre la halle des fêtes et la nouvelle patinoire lors de manifestations dans la halle des fêtes

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

"Lors des manifestations (principalement les lotos) dans la halle des fêtes (capacité de 966 places assises), les places de parc disponibles du secteur de Saint-Léonard sont occupées par les personnes se rendant à la manifestation. Les sportifs se rendant dans les installations sportives du secteur (patinoires, salle de basket, terrains de foot) n'ont plus de places pour stationner et sont obligés de laisser la voiture hors case, exposée à une amende de stationnement. Certaines personnes n'ont pas d'autre possibilité que de prendre la voiture. Le dernier bus permettant de rejoindre les villages voisins de Fribourg part à 22.48 heures de l'arrêt cimetièrre et la dernière équipe (20 joueurs) termine l'entraînement à 22.45 heures. L'ouverture de cette place de 19.30 à 23.30 heures permettrait aux utilisateurs des installations de stationner en toute légalité."